



Document d'objectifs
Tome 4

Littoral Seino-Marin

ZPS FR2310045

Charte Natura 2000 - validé le 29/11/2022



Crédits photos de la couverture :

Pingouins torda – Benjamin GUICHARD / Office français de la biodiversité

Annexes à moteur sur la plage d'Étretat – Adrien PERIER / Office français de la biodiversité

Littoral Seino-Marin

ZPS FR2310045

Document d'objectifs - Tome 4

Charte Natura 2000



Sommaire

Avant-propos	5
Charte Natura 2000	7
Rappel des enjeux du site	7
Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000 ?	9
La charte au regard de la réglementation.....	9
Qui peut adhérer à la charte ?	10
Quels sont les avantages pour les adhérents à la charte ?	10
Quelle est la durée de l'adhésion à la charte ? Comment adhérer ?	11
Tableau récapitulatif - charte Natura 2000 ?	12
Engagements et recommandations de bonnes pratiques, de portée générale	13
Engagements spécifiques	17
Engagements spécifiques aux courses à pied en milieu naturel ou « trail ».....	17
Inventaire des Tables	21
Table des figures	21
Table des tableaux	21
Liste des abréviations	22
Annexes	26



Avant-propos

Maitre d'ouvrage

Etat : Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord – Préfecture de la Seine-Maritime - Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Normandie.

Opérateurs :

Principal : Office français de la biodiversité (OFB)

Associé : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie (CRPMEM).

Rédaction du document d'objectifs (Docob)

Office français de la biodiversité (OFB) - Délégation de façade maritime Manche - mer du Nord.

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie (CRPMEM).

Mise en page

Séverine BERNARD (DREAL Normandie)

Relecture et encadrement

Christophe Aulert (Directeur délégué, MMN, OFB), Jessica Lambert (chargée de mission mer et littoral, SRN, DREAL - N), Laurène Simon (Préfecture maritime, action de l'état en mer).



Figure 1 : Parapentes sur le site - A DESCAMPS / CDVL76

Président du Comité de pilotage

Le préfet de la Seine-Maritime et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Référence à utiliser pour citer ce document

2022. Document d'objectifs Natura 2000, site Littoral Seino-Marin (FR2310045), Tome 5 : Charte Natura 2000, Office Français de la Biodiversité, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement - Normandie, 44p.



Un document de gestion en cinq tomes

Le Document D'Objectifs (DOCOB) est constitué de cinq tomes :

1. « Tome 1 : Etat des lieux du patrimoine naturel ».
2. « Tome 2 : Etat des lieux des activités »
3. « Tome 3 : Objectifs et mesures de gestion »
4. « Tome 4 : Charte Natura 2000 »
5. « Tome 5 : Annexes »

Le comité de pilotage des sites Natura 2000 « Littoral Seine-Marin »

Le comité de pilotage (COFIL) est chargé d'assurer le suivi et la réalisation du document d'objectifs Natura 2000. Il a été créé et mis en place par l'arrêté préfectoral N°12/2018 du 23 mars 2018 (disponible dans le Tome 5). La présidence du comité de pilotage est assurée conjointement par le préfet de la Seine-Maritime et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur participation, leur contribution et le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à ce travail, l'ensemble des membres du comité de pilotage et des groupes de travail :

- * les représentants institutionnels ;
- * les collectivités territoriales et leurs élus ;
- * les représentants des professionnels, des usagers et associatifs ;
- * les gestionnaires d'espaces naturels ;
- * les scientifiques ;
- * et plus largement l'ensemble des personnes impliquées ayant contribué à l'élaboration de ce document d'objectifs, en partageant une partie de leurs savoirs et de leurs expériences.



Charte Natura 2000

Rappel des enjeux du site

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et/ou marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats. Il a pour objectif d'assurer leur maintien ou leur restauration dans un bon état de conservation, tout en assurant le développement durable des activités socio-économiques régionales et locales.

La France a privilégié une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Le document d'objectifs (DOCOB) a pour objectifs de rassembler les éléments de gestion d'un site afin d'en préserver les habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire.

Une partie de ce document décrit des mesures réglementaires qui conditionnent certains usages sur le site. La charte Natura 2000, élément constitutif du DOCOB, propose de bonnes pratiques à adopter sur la base du volontariat et de l'engagement moral. Le site « Littoral Seine-Marin » s'étend d'un seul tenant sur près de 70 km de linéaire côtier, depuis le port d'Antifer jusqu'au cap d'Ailly. Cette bande côtière représente la moitié du linéaire côtier de la Seine-Maritime et 10 % du littoral normand. A l'ouest de Veulettes-sur-Mer, le site comprend la bordure du plateau sur environ 150 mètres, la

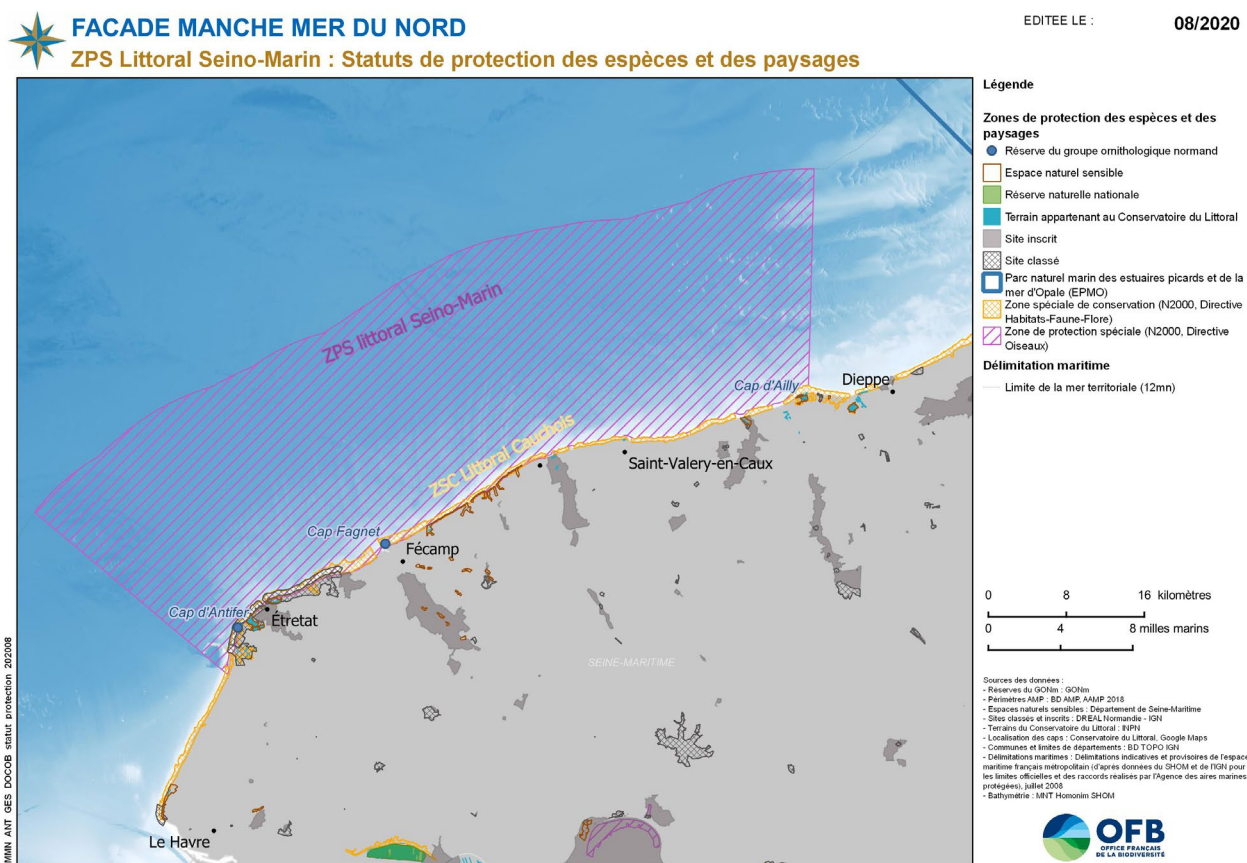


Figure 2 : Carte du contexte de protection environnementale autour du site



falaise, la plage, l'estran et s'étend jusqu'à la limite des 12 milles nautiques au large ; le secteur à l'est de Veulettes-sur-Mer est quant à lui entièrement marin. L'intérêt écologique du site «Littoral Seino-Marin», est reconnu pour la présence d'oiseaux marins d'intérêt communautaire en grand nombre qui utilisent et fréquentent le site à différents cycles et période de vie.

La ZPS est utilisée comme une zone de reproduction, notamment pour le Fulmar boréal, le Goéland argenté et marin, la Mouette tridactyle, le Grand Cormoran et quelques couples de Faucon pèlerin, dont le site accueille une part importante de la population nationale nicheuse. Les colonies sont concentrées au Cap Fagnet et au Cap d'Antifer. En période internuptiale, la ZPS du Littoral seino-marin est également utilisée comme couloirs de migration, haltes migratoires ou zones d'hivernage. En effet, la ZPS représente une zone d'hivernage d'intérêt national voire européen pour certaines espèces, notamment les Plongeurs (catmarin et arctique), les Mouettes (mélanocéphale, pygmée et tridactyle), le Grèbe huppé, le Pingouin torda et le Guillemot de Troïl et les effectifs recensés en migration sont relativement importants, principalement pour les Sternes (caugek et pierregarin), les Fous de Bassan, les Bernaches cravants, les Mouettes (pygmées, tridactyles, mélanocéphales), anatidés et limicoles. Avec son linéaire côtier étendu, la Seine-Maritime, est un département dont l'économie est fortement tournée vers la mer. Riche d'un important passé maritime, notamment au travers des activités portuaires (commerce, transport et pêche), les activités se diversifient aujourd'hui. Les récents projets d'implantation de parcs éoliens en mer

ou encore d'exploitations de granulats marins permettent aux territoires littoraux de se dynamiser tout en développant des activités déjà existantes.

Enjeux
Oiseaux nicheurs
fulmar boréal, mouette tridactyle, goéland argenté
goéland marin, goéland brun, grand cormoran, cormoran huppé, faucon pèlerin
Oiseaux hivernants
fulmar boréal, mouette tridactyle, goéland argenté, plongeon arctique, plongeon catmarin, grèbe esclavon, grèbe huppé
grand cormoran, fou de Bassan
goéland brun, guillemot de Troïl, pingouin torda, cormoran huppé, sterne caugek, faucon pèlerin, grand labbe, mouette mélanocéphale, macreuse noire, tadorne de Belon
labbe parasite, labbe pomarin, grèbe à cou noir, mouette de Sabine, grèbe jougris, plongeon imbrin, puffins, eider à duvet, harle huppé, oie cendrée, macreuse brune
Fonctionnalités du site
Zone d'alimentation, zone de repos, zone de nidification
Oiseaux en migration
Mouette pygmée, alcidés, macreuses, fou de Bassan, sterne caugek, sterne pierregarin, puffins...
Légende
Enjeu Fort
Enjeu Moyen
Enjeu Secondaire
Rare
Fonctionnalités
Migrateur

Tableau 1 : Enjeux écologiques du site



Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000 ?

La charte est un des outils contractuels de mise en œuvre du Document d'objectifs.

Elle est établie selon les modalités décrites dans l'article R.414-11 (5^e alinéa), R.414-2 et R.414-12 du code de l'environnement.

L'objectif de la charte Natura 2000 est de répondre aux objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS « Littoral Seino-Marin ».

Elle vise ainsi à encourager la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » et de labelliser cette gestion qui permet le maintien des populations d'oiseaux ainsi que d'inciter la pratique des activités dans un meilleur respect des milieux naturels et des espèces présents sur le site.

Il s'agit d'une démarche volontaire et participative des acteurs locaux. Cet outil permet à l'adhérent de marquer un acte fort d'engagement de gestion durable du site en faveur des objectifs de conservation du patrimoine naturel poursuivi par le réseau Natura 2000. Elle peut de ce fait être utilisée à des fins de communication.

La charte au regard de la réglementation

La charte est un élément obligatoire du DOCOB. Elle ne se substitue pas aux obligations réglementaires en vigueur existantes liées aux usages de la mer. Il convient donc de prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative à une activité et de la respecter.

Parmi les sujets faisant l'objet d'une réglementation existante, il est nécessaire d'être particulièrement vigilant dans ces sites Natura 2000 marins sur :

- * les espèces protégées (contre la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle, la détention, la vente des spécimens...)(articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement) et les espèces invasives (articles L. 411-3 du code de l'environnement) ;
- * les mesures de gestion « pêche » équivalant à évaluation d'incidence pour la pêche professionnelle visant à limiter les incidences sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire (non existantes à ce stade, confère Tome III, mesure M04) ;
- * les modalités de protection des espèces de mammifères marins protégées selon l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 fixant la liste des mammifères

marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, modifié le 05 octobre 2020 ;

- * l'occupation temporaire du domaine public maritime (DPM) pour mettre en place par exemple les marques de parcours, bouées, corps-morts [cf. Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)] ;
- * la dérogation de circulation de véhicules à moteur sur le DPM par exemple pour l'organisation et la sécurité (L.321-9 du code de l'environnement).

En cas de doute sur les réglementations en vigueur, vous pouvez contacter :

- * les services en charge de la police de l'environnement : OFB, préfecture maritime Manche Mer du Nord, DIRM, DREAL, DDTM...
- * les structures animatrices des sites Natura 2000 « Littoral Seino-Marin » et « Littoral cauchois ».

« Art. R. 414-12.-I.-La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site ou des pratiques, sportives ou de loisirs, respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'appliquent chacun de ces engagements et le Préfet auprès duquel ils sont souscrits. Celui-ci est, selon la nature des engagements, le Préfet de département, le Préfet de région ou le Préfet maritime. »



Qui peut adhérer à la charte ?

Toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, peut adhérer à la charte Natura 2000. Sont donc concernés tous les usagers du site, individuels ou regroupés en structure collective (type fédération, association, prud'homie, syndicat, groupement, etc.), exerçant une activité professionnelle, ou de loisir, organisateurs

d'évènements ou de manifestations. Ne sont pas concernées les actions de suivis scientifiques, de contrôle / surveillance en mer ou relevant de la sécurité. Dans le cadre d'une structure, celle-ci doit veiller à informer ses adhérents des engagements auxquels elle a souscrit.

La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur du site Natura 2000.

Quels sont les avantages pour les adhérents à la charte ?

L'adhésion à la charte permet :

- * de confirmer son intention de mettre en place les bonnes pratiques de gestion permettant la conservation des populations des espèces d'intérêt communautaire ;
- * de participer et de sensibiliser à la démarche Natura 2000 ;
- * de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000 ;
- * de valoriser et de garantir la poursuite des pratiques existantes compatibles avec la conservation du site Natura 2000 ;
- * d'ajuster certaines pratiques afin de les rendre compatibles avec les objectifs du DOCOB ;
- * d'être dispensé d'évaluation d'incidences Natura 2000 pour les signataires d'engagements spécifiques aux activités visées en p16.

La charte Natura 2000 en site marin ne prévoit pas de contrepartie financière.

En contrepartie les services de l'état et les structures animatrices du DOCOB s'engagent à fournir au signataire :

- * les informations d'ordre écologique disponibles sur simple demande ;
- * les éléments de gestion préconisés et mis en œuvre dans le cadre du DOCOB.



Quelle est la durée de l'adhésion à la charte ? Comment adhérer ?

La charte est signée pour une durée de 5 ans (renouvelables selon la même procédure que pour l'adhésion), à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet par le service instructeur, à savoir la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Seine-Maritime.

L'adhésion se fait auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Seine-Maritime dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral. Le signataire doit transmettre à la DDTM un dossier contenant les éléments suivants :

- * une copie de la déclaration d'adhésion à la charte Natura 2000 de bonnes pratiques (CERFA n° 15278*01 pour les engagements de

bonnes pratiques et CERFA n°15279 pour les engagements spécifiques) remplie, datée et signée, à retirer auprès de la DDTM 76 ou des structures animatrices des sites Natura 2000 (Office français de la biodiversité et CRPME de Normandie) ou sur internet :

- https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Charte-Natura2000_cerfa15278_DECLARATION-engagements-bonnes-pratiques.pdf
- https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Charte-Natura2000_cerfa15279_DECLARATION-engagements-specifiques.pdf.

- * la copie du formulaire de la charte, rempli, daté et signé, avec les engagements cochés

(confère Annexe 5 – Formulaire d'adhésion à la charte des bonnes pratiques, Annexe 6 – Formulaire d'adhésion à la charte des engagements spécifiques) ;

- * une copie des documents d'identité.



Tableau récapitulatif - charte Natura 2000 ?

Une charte Natura 2000 contient 3 types de souscriptions, ayant chacune des modalités différentes :

	Bonnes pratiques		Engagements spécifiques Dits « Loi Warsmann »
	Engagements de bonnes pratiques généraux	Recommandations de bonnes pratiques générales	
Contenu	Engagement pour tous les usagers. Engagements de bonnes pratiques (« le signataire s'engage à »), qui contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation ou de restauration des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire définis dans le DOCOB. Ceux-ci sont précis, pour ne pas laisser de marges d'interprétations. Il peut s'agir d'engagement « à faire », aussi bien que d'engagement « à ne pas faire ».	Recommandations globales, applicables à l'ensemble des types d'usagers. Elles représentent des comportements favorables qui contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation ou de restauration des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire définis dans le DOCOB.	Engagement par type d'activité. Engagements de bonnes pratiques (« le signataire s'engage à »), qui contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation ou de restauration des populations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire définis dans le DOCOB. Ceux-ci sont précis, pour ne pas laisser de marges d'interprétations. Il peut s'agir d'engagement « à faire », aussi bien que d'engagement « à ne pas faire ».
Qui peut y souscrire ?	Tous les types d'usagers, que ce soit des professionnels ou des utilisateurs d'espaces marins (syndicats, clubs, associations, particuliers...).	Tous les types d'usagers, que ce soit des professionnels ou des utilisateurs d'espaces marins (syndicats, clubs, associations, particuliers...).	Activités récurrentes, de faible ampleur, ayant un faible impact sur le milieu marin.
Durée	5 ans	5 ans	5 ans
Contrepartie	-	-	Dispense de réalisation d'une évaluation des incidences pour les signataires pendant 5 ans.
Souscrit auprès de	La Direction Départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral.	La Direction Départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral.	La Direction Départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral.
Contrôles possibles ?	OUI	NON	OUI
Sanctions en cas de non-respect	Le préfet maritime et/ou le préfet de Seine Maritime peut décider de la suspension de l'adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an.		Conformément à l'article L. 415-8 du code de l'environnement : DELIT : 6 mois de prison et 30 000€ d'amende* *Ces sanctions peuvent être doublées lorsque la réalisation de l'activité a porté atteinte aux habitats naturels ou aux espèces végétales ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000, ou en cas de récidives (Art. 132-10 du code pénal).



Engagements et recommandations de bonnes pratiques, de portée générale



Engagement

Je m'engage à respecter les points d'accès au site matérialisé (parking, balisage, sentiers reconnus, cales de mise à l'eau, etc.) ainsi que les voies le parcourant (chemins, tracés etc.)

Point de contrôle :

- ▶ **Pas d'accès ou de cheminement dans le site en dehors des aménagements prévus à cet effet**



Engagement

Je m'engage à éviter le dérangement de la faune. Pour cela, je consulte et diffuse les signes de dérangement, et je m'engage à adopter les bonnes pratiques associées (cf. document annexe).

Point de contrôle :

- ▶ **Contrôle visuel à terre ou en mer par les administrations participant à l'action de l'Etat en mer (Marine nationale, Affaires maritimes, Douanes, Gendarmerie, Office français de la biodiversité)**
- ▶ **Intégration des bonnes pratiques dans les us de l'activité**



Engagement

Je m'engage à informer et sensibiliser tout personnel, mandataire, prestataire, entreprise, client ou usager que je représente aux enjeux écologiques du site (notamment sur le site internet <http://reseau-manchemerduord.n2000.fr/>), à la réglementation environnementale existante et aux bonnes pratiques à adopter pour la préservation du milieu marin et des espèces présentes.

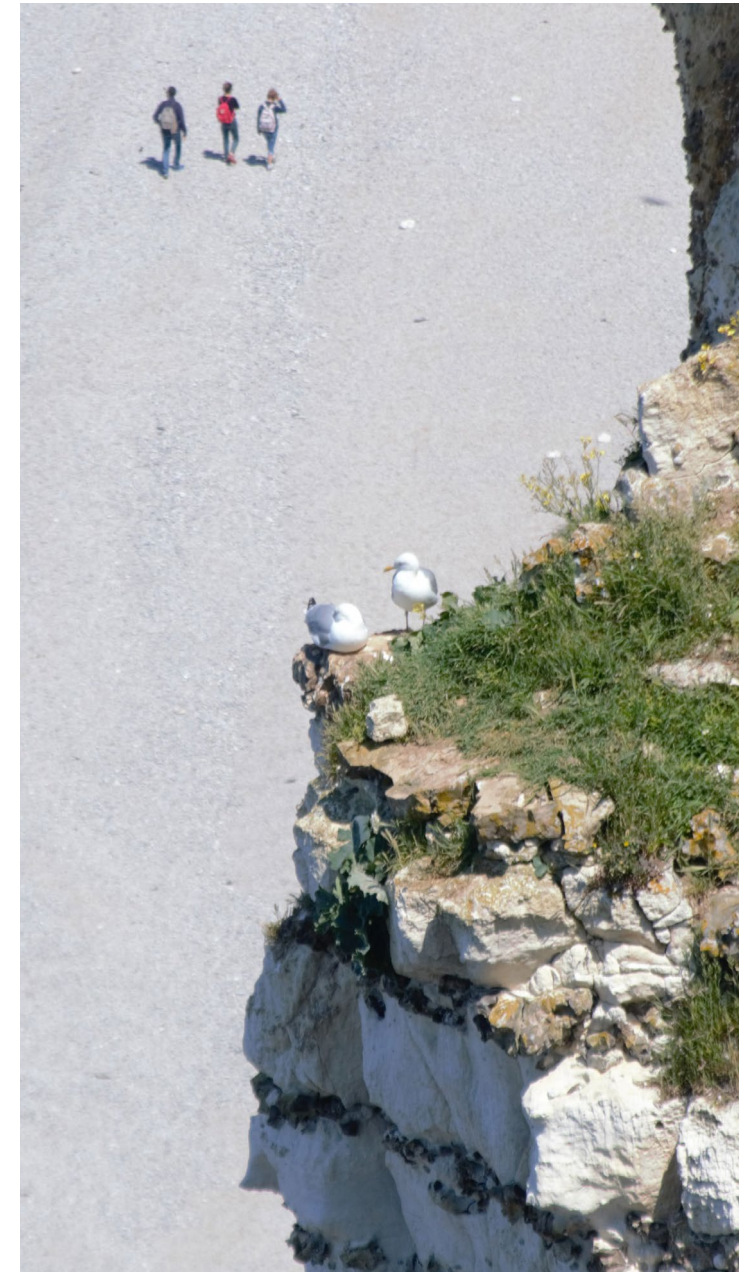
Point de contrôle :

- ▶ **Démarches d'information et de sensibilisation auprès des adhérents (mails, panneaux, réunions, affichages, flyers, discours)**



Document annexe : fiche dérangements oiseaux

Intensité de la perturbation	Signes de dérangement	Possibles conséquences chez les animaux	Attitude à adopter, pour tous les moyens de transport
+	Arrêt de l'activité, observation de l'intrus	Stress généré. Risque de propagation du stress sur les individus à proximité (impact proportionnel à la taille du groupe)	Eviter les éclats de voix ainsi que les bruits importants. Modifier sa trajectoire/ s'éloigner rapidement en présence de signes de nervosité ou de panique chez les animaux. Eviter tout changement brutal de vitesse ou de direction. En mer, préférer une trajectoire parallèle à la côte plutôt que des allers-retours.
++	Cris	Si cette situation se reproduit de manière régulière, risque de réponse comportementale plus importante.	
+++	Envol	Augmentation de la dépense énergétique Difficultés d'alimentation Abandon temporaire des nids (baisse de la santé des poussins, risque accru de prédation)	
++++	Attaque / Simulation d'oiseau blessé	Abandon définitif des nids, échec de la reproduction et mort de l'œuf/du jeune.	
+++++	Fuite de la zone		



Pour rappel, les périodes de nidification par espèces sont indiquées ci-contre.	Enjeux forts	goéland argenté	avril à juillet
		fulmar boréal	mai à fin août
		mouette tridactyle	fin avril à mi-août
Celles-ci ont définies les deux périodes du tableau ci-après.	Enjeux secondaires	goélands marins et bruns	avril à juillet
		faucon pèlerin	février à juin
		grand cormoran	février à juillet
		cormoran huppé	février à juillet



Type de moyen de transport	Période concernée	Comportement à adopter pour éviter le dérangement des oiseaux
A pied, à cheval	<u>Mars à août</u>	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 100m de la paroi des falaises pendant la période de nidification, sans préjudice des autres réglementations applicables.
	<u>Toute l'année</u>	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 100m des groupes d'oiseaux sur l'estran, de tout temps, pour éviter leur envol, Je m'engage à retenir mes animaux et ceux de mes ayants droits (par une laisse ou en le gardant à 100m de moi) afin d'éviter absolument l'envol de groupes d'oiseaux, ou la prédation des nids à même le sol. Je m'engage à ne pas camper, bivouaquer ou faire de feu sur le cordon de galets
Moyen aérien non motorisé	<u>Mars à août</u>	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage, en phase de vol, sur l'ensemble du site, à éviter au maximum de descendre sous les 50m d'altitude au-dessus de la ligne de crêtes des falaises. Si les conditions de vents me forcent à passer sous la ligne de crête, je m'éloigne de la paroi de la falaise au maximum, le plus rapidement possible. Pour l'atterrissage d'urgence sur la plage, j'adopte une trajectoire d'approche perpendiculaire au trait de côte. Au cap Fagnet, je décolle dans la direction opposée au cap (ex : vers l'Est si je décolle du Val Saint Nicolas), et je m'engage à ne pas descendre sous les 50m d'altitude au-dessus de la ligne de crêtes des falaises entre la Porte à la Reine et le Cap Fagnet. Au cap d'Antifer, je m'engage à ne pas descendre sous les 50m d'altitude au-dessus de la ligne de crêtes des falaises entre la jetée du port d'Antifer et la plage du Tilleul.
	<u>Toute l'année</u>	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas décoller si le vent est inférieur à 16km/h, c'est à dire lorsque les conditions de vent vont me pousser à atterrir sur la plage. Je m'engage à éviter les changements brusques de trajectoires, les descentes ou le surplace
Drones	<u>Mars à août</u>	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas réaliser de survol, en reportant les opérations.
	<u>Toute l'année</u>	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à éviter les changements brusques de trajectoires, les trajectoires en zig-zag, et les trajectoires verticales (montées ou descentes). Je m'engage à maintenir mon drone à plus de 100m de la paroi des falaises, ainsi que des oiseaux, sans préjudice des autres réglementations applicables.
Moyen aérien motorisé (hors drones)	<u>Mars à août</u>	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas survoler à moins de 300m des falaises (parois et crête) pendant la période de nidification, sans préjudice des autres réglementations applicables.
	<u>Toute l'année</u>	<ul style="list-style-type: none"> Je favoriser les aéronefs silencieux et peu consommateurs en carburant. Je m'engage à éviter les changements brusques de trajectoires, les descentes ou le surplace à moins de 300m des oiseaux
Moyen nautique non motorisé	<u>Mars à août</u>	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 100m des falaises, pendant la période de nidification, sans préjudice des autres réglementations applicables.
	<u>Toute l'année</u>	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas m'approcher, si les conditions de mer le permettent, des radeaux d'oiseaux (regroupements d'oiseaux se reposant à la surface de l'eau) en restant 100m de distance
Moyen nautique motorisé	<u>Mars à août</u>	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 300m des falaises, pendant la période de nidification, sans préjudice des autres réglementations applicables.
	<u>Toute l'année</u>	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas m'approcher, si les conditions de mer le permettent, des radeaux d'oiseaux (regroupements d'oiseaux se reposant à la surface de l'eau) en restant à 300m de distance. Je m'engage à minimiser l'impact sonore des navires et véhicules nautiques motorisés en utilisant un moteur le moins bruyant possible (privilégier les moteurs 4 temps par rapport aux 2 temps par exemple) et en limitant ma vitesse lorsque je navigue sur le site.





Recommandation

Je m'engage à adopter une démarche globale de **protection et de respect de l'environnement : gérer mes déchets** ainsi que ceux que je pourrais trouver en mer (avec une vigilance particulière en période de nidification), les trier et utiliser les dispositifs de collecte, utiliser les zones de carénage équipées de dispositifs de récupération et de traitement des eaux usées, utiliser des produits respectueux de l'environnement (écolabellisés), adopter des pratiques visant à minimiser mon impact sur l'environnement.



Recommandation

Je **participe aux enquêtes et aux études** menées dans le cadre de Natura 2000 pour mieux connaître mon activité sur le site (sans obligation financière, études ciblées par les mesures de gestion ou pour l'actualisation de la connaissance de l'activité)



Recommandation

Je participe à l'amélioration des connaissances et à la veille environnementale sur le site en **transmettant à la structure animatrice mes observations écologiques** les plus intéressantes (en y joignant si possible une photographie, une date et un lieu), et/ou en participant à un programme de **sciences participatives** sur le site



Recommandation

J'avertis la structure animatrice de la présence **d'espèces animales ou végétales exotiques envahissantes**, et je veille à ne pas en introduire ou en propager.



Recommandation

Je participe aux réseaux d'alertes liés à la biodiversité marine, en faisant **remonter toute dégradation, pollution majeure ou animal échoué** que je pourrais observer. Ces informations sont reportées à l'animateur du site pour les dégradations et pollutions, et au réseau national d'échouage (tél. 24h/24h : 05.46.44.99.10) pour les animaux échoués.



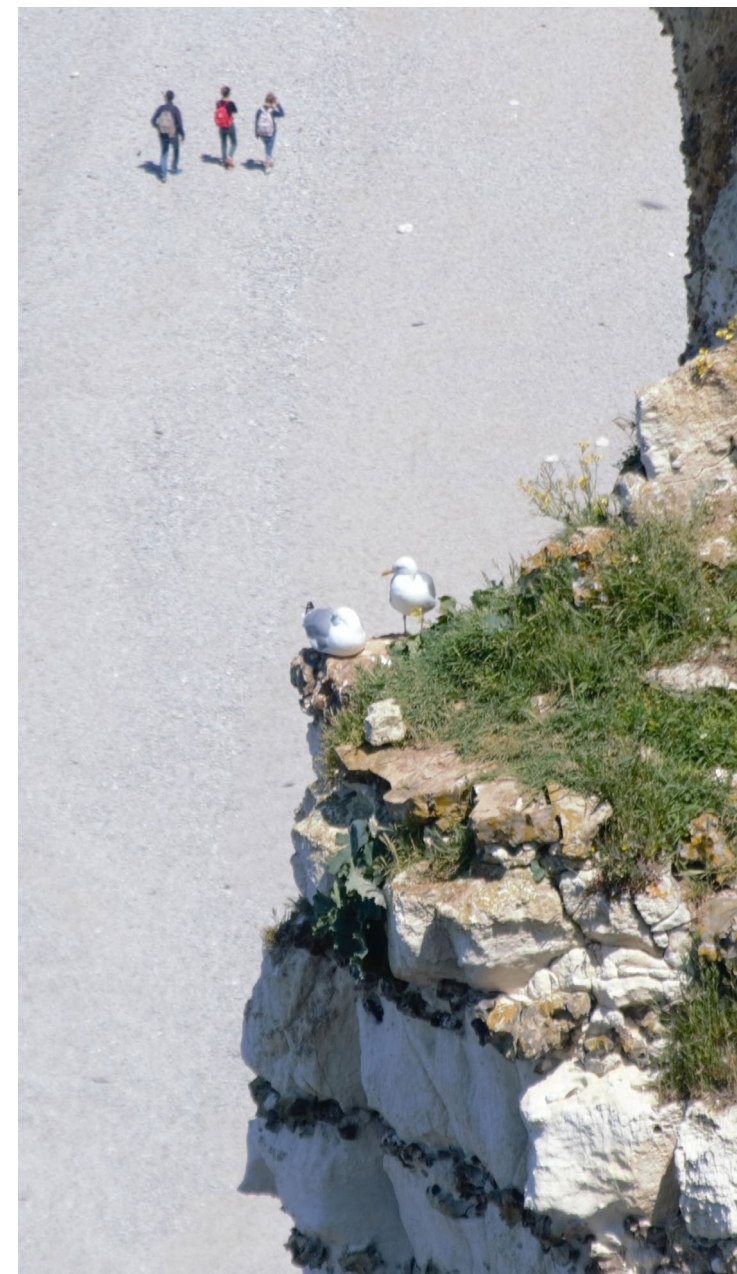
Recommandation

Je **signale** à la structure animatrice toute **interaction observée avec les oiseaux**, dans le but d'améliorer constamment ces préconisations



Recommandation

Je signale à l'administration compétente (Délégation à la mer et au littoral de la DDTM 76) **tout engin perdu ou abandonné sur le fond** et non transportable (casier, filet). Celui-ci peut continuer de capturer des oiseaux pendant des années (pêche dite « fantôme »).



Engagements spécifiques

Engagements spécifiques aux courses à pied en milieu naturel ou « trail »

Les engagements de cette charte sont communs entre les sites Natura 2000 « Littoral Seino-Marin » et « Littoral Cauchois ». C'est pourquoi certains engagements concernent des enjeux environnementaux non couverts par le site Littoral Seino-Marin.



Recommandation

Je sollicite, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, la structure animatrice, qui devra répondre à cette demande dans la mesure de ses moyens,



Recommandation

J'informe la structure animatrice du site d'éventuelles dégradations d'habitats naturels ou espèces (cf annexe 1 et 2) qu'elles soient volontaires ou non



Recommandation

Je consulte les fiches d'identité du site sur

► <http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-littoralcauchois>

► <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps>



Recommandation

J'utilise des matières recyclées ou recyclables pour les supports de communication et les objets utiles à l'organisation du trail : gobelets, dossards, bulletin de participation et d'information ou autre solutions alternatives



Recommandation

Je ne laisse pas cueillir/récolter ou arracher tout ou partie d'espèces animales ou végétales sans connaissance de leur statut réglementaire



Recommandation

En présence de chien, je fais respecter les consignes et les fait attacher



Avant la manifestation



Engagement

Je m'engage à informer la structure animatrice 3 mois avant le trail, de sa date et de prévenir en cas de changement de parcours (cf. annexe 3).

Point de contrôle :

- **Mail ou courrier faisant état des éléments ci-dessus dans les délais.**



Engagement

Je m'engage à parcourir sur le terrain avec l'animateur du site le projet de parcours du trail dans le site Natura 2000 afin de vérifier avec lui s'il est compatible avec les enjeux du site naturel (grottes et chauves-souris, espèces végétales des pelouses aérohalines, récif...) au moins la première année. S'il n'y a pas de modification du parcours d'une année sur l'autre et si le parcours est proposé en vert ou orange sur la cartographie, ce rendez-vous n'est pas nécessaire.

Point de contrôle :

- **Prise de rendez-vous, validation du parcours définitif par l'animateur (cf. annexe 3).**



Engagement

Je m'engage à modifier le parcours du trail avec l'animateur du site s'il n'est pas compatible pour des raisons de piétinement des habitats naturels ou de dérangement des espèces (cf. annexe 1 et 2). Les zones sensibles en orange identifiées seront balisées (cf annexe 3) pour éviter les perturbations par les participants ou les spectateurs ou surveillées par les commissaires de la course. Les zones en rouge seront exclues.

Point de contrôle :

- **Validation du parcours définitif par l'animateur, balisage des zones sensibles (cf. annexe 3).**



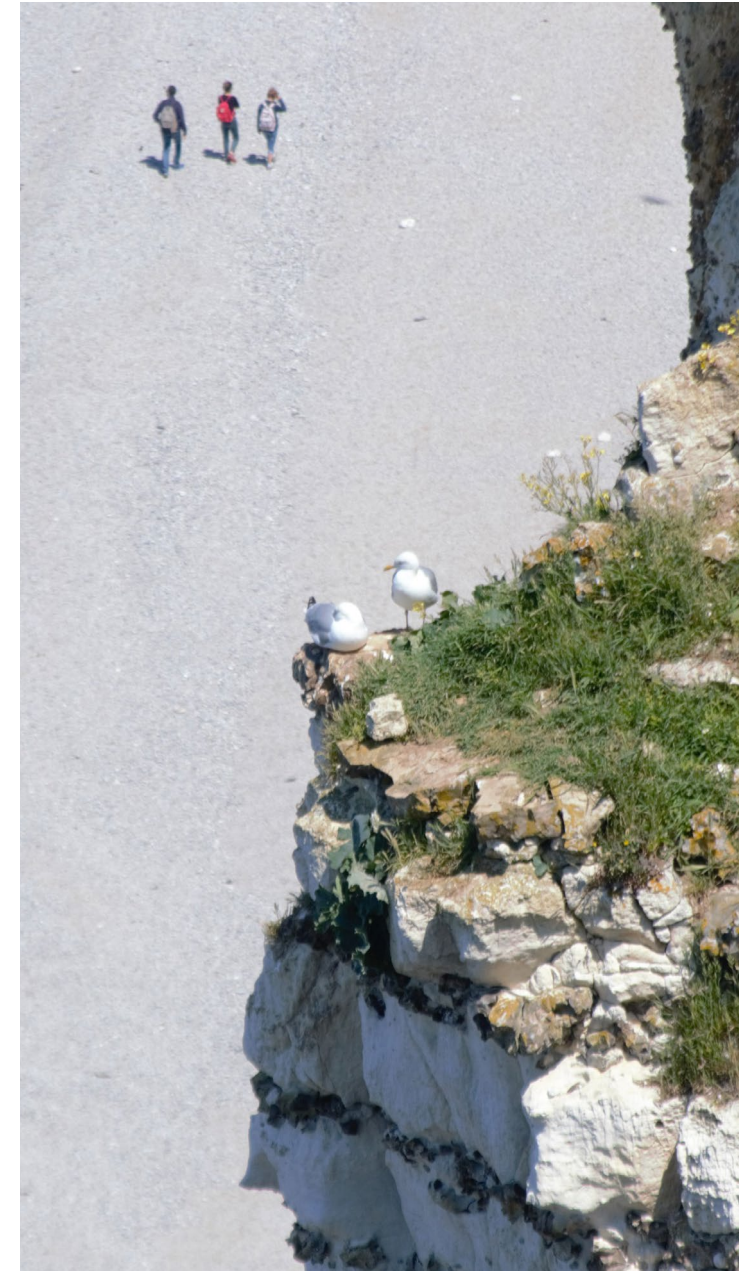
Engagement

Je m'engage à informer chaque participant directement sur le bulletin d'inscription ou sur la page d'accueil du site internet que tout ou partie du parcours se situe en site Natura 2000 et indiquer aussi quelques préconisations de respect des lieux :

- ne pas cueillir les fleurs, ne pas piétiner la nature ;
- emporter ses déchets...

Point de contrôle :

- **Références aux bonnes pratiques sur le bulletin d'inscription et/ou le site internet de l'organisation.**





Engagement

Je m'engage à respecter la nature et l'intégrité du site (habitats naturels et stations d'espèces, cf. annexe 1 et 2) : ne pas installer d'équipement pérenne ou entreposer du matériel et respecter les équipements présents sur le site (équipements pastoraux, panneaux).

Point de contrôle :

- ▶ **Absence de perturbation du site imputable au signataire.**



Engagement

Je m'engage à ne pas mettre d'aires de stationnement, ou stationner et d'aires de ravitaillement et dans le site et mettre en place les moyens nécessaires pour gérer les déchets et la fréquentation. Les pratiquants et le public utilisent des parkings existants pour les voitures et les remorques.

Point de contrôle :

- ▶ **Absence de perturbation du site imputable au signataire, absence d'aires de stationnement, absence d'aires de ravitaillement.**



Engagement

Je m'engage à mettre en place un balisage et/ ou une signalétique provisoire, sans dégrader l'environnement, et à le retirer à la fin de la manifestation.

Point de contrôle :

- ▶ **Absence de balisage et / ou d'une signalétique une semaine après la manifestation.**



Engagement

Je m'engage à modifier le règlement en instaurant une disqualification des participants ayant été repéré à jeter des déchets dans la nature ou à cueillir des fleurs.

Point de contrôle :

- ▶ **Règlement modifié et/ou portant la mention ci-dessus.**



Engagement

Je m'engage à communiquer à chaque participant la plaquette trail Natura 2000

Point de contrôle :

- ▶ **Mise en ligne de la plaquette sur site internet de la manifestation**



Pendant la manifestation



Engagement

Je m'engage à ne pas sortir du parcours établi et informer les pratiquants (cf. annexe 3).

Point de contrôle :

- ▶ **Absence de participants en dehors du parcours défini avec l'animateur pour la pratique du trail (cf. annexe 3).**



Engagement

Je m'engage à ne pas utiliser de véhicules à moteurs sauf pour les interventions d'urgence dans le site Natura 2000. Je m'engage à ne pas circuler en VTT sur le sentier littoral et sur les sites du Conservatoire du littoral sauf pour un vélo qui pourra ouvrir et fermer la course. Le cycliste aura un signe de distinction (dossard, drapeau ou autre) informant les coureurs et le public de son statut exceptionnel. **Pour rappel, seule la circulation pédestre est autorisée sur le sentier du littoral.**

Point de contrôle :

- ▶ **Absence de véhicules à moteurs et VTT dans le site Natura 2000 en dehors des véhicules d'urgence et du baliseur.**

Après la manifestation



Engagement

Je m'engage à nettoyer les espaces et sites naturels utilisés pour le trail et à évacuer les déchets engendrés par les pratiquants et les spectateurs éventuels à la fin de la manifestation.

Point de contrôle :

- ▶ **Absence de traces (déchets) et dégradations du site imputable au signataire une semaine après la manifestation.**

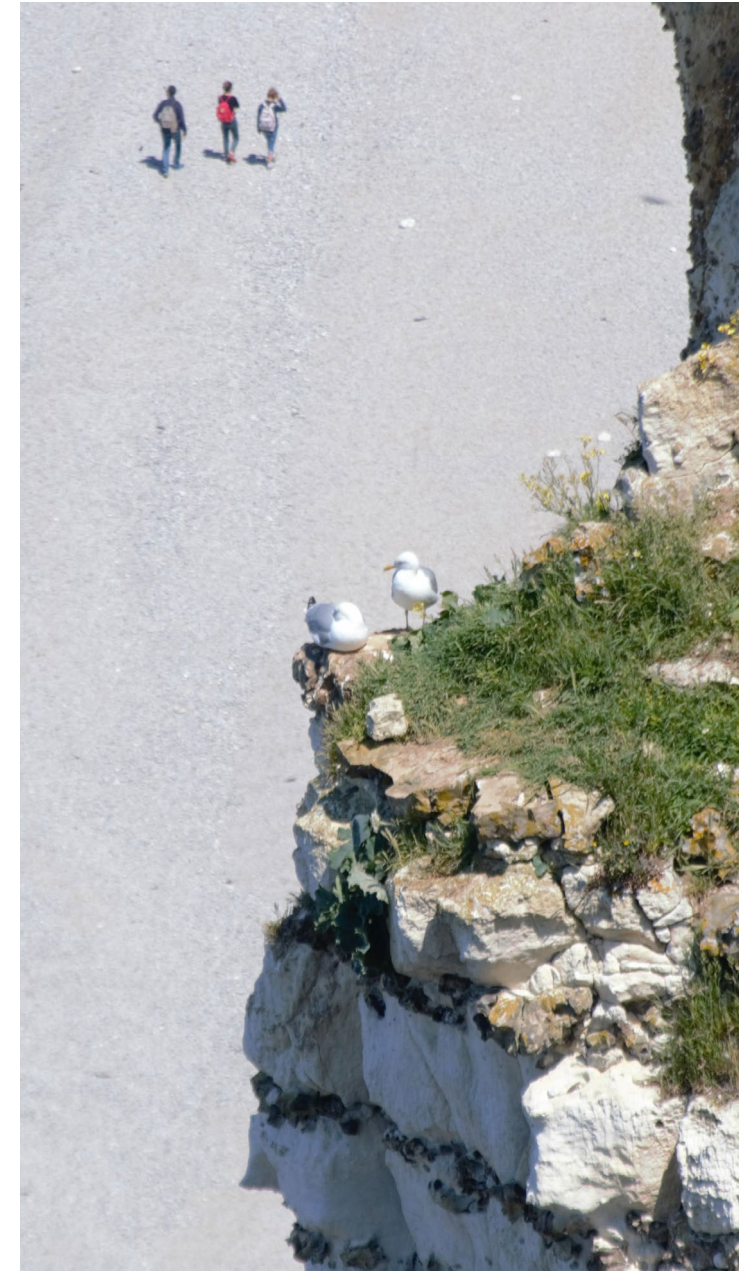
Je m'engage à communiquer le bilan de la manifestation à l'animateur du site 1 mois maximum après la fin de la manifestation (cf. annexe 4).



Engagement

Point de contrôle :

- ▶ **Ecrit sur la manifestation indiquant le nombre de participants, l'estimation du nombre de spectateurs, et les difficultés éventuellement rencontrées au minimum. Ce bilan pourra être agrémenté de quelques photographies et de commentaires sur la perception ou prise en compte de l'environnement par le public participant ou non (cf. annexe 4).**



Inventaire des Tables

Table des figures

Figure 1 : Parapentes sur le site - A DESCAMPS / CDVL76.....	5
Figure 2 : Carte du contexte de protection environnementale autour du site.....	7

Table des tableaux

Tableau 1 : Enjeux écologiques du site.....	8
---	---



Liste des abréviations

Acronyme	Thématique	Signification
AA	Pêche	Autorisations Administratives
AAMP	Etat et ses Etablissements	Agence des Aires Marines Protégées (aujourd'hui OFB)
AEP	Pêche	Autorisation européenne de pêche
AESN	Etat et ses Etablissements	Agence de l'Eau Seine Normandie
AEWA	Administratif et politique	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
AFB	Etat et ses Etablissements	Agence Française pour la Biodiversité (AFB)
AMP	Aire protégée	Aire Marine Protégée
ANBDD	Administratif et politique	Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
ANP	Pêche	Autorisation Nationale de Pêche
APECS	Association	Association Pour l'Etude et la Conservation des Sélaciens
APPB	Aire protégée	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
ARP	Pêche	Analyse Risques Pêche. Diminutif pour analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 par les activités de pêche professionnelle.
ARS	Etat et ses Etablissements	Agence Régionale de Santé
ASN	Nucléaire	Agence de Sureté Nucléaire
BEE	Administratif et politique	Bon Etat Ecologique
BV	Association	Bretagne Vivante (Association)
CACEM	Police	Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin
CARDERE	Association	Centre d'Action Régionale de Développement de l'Education Relative à l'Environnement
CCI	Industries	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDL	Etat et ses Etablissements	Conservatoire du Littoral
CDVL	Activité de loisir	Comité Départemental de Vol Libre
CEDRE	Etat et ses Etablissements	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
CEREMA	Etat et ses Etablissements	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Acronyme	Thématique	Signification
CERFA	Administratif et politique	Centre d'Enregistrement et de Révision des Formulaires Administratifs
CETMEF	Etat et ses Etablissements	Centre d'Etudes Techniques Maritimes Et Fluviales
CG3P	Administratif et politique	Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques
CIEM	Pêche	Conseil International pour l'Exploration de la Mer
CITES	Administratif et politique	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CJUE	Administratif et politique	Cour de Justice de l'Union Européenne
CNPE	Nucléaire	Centrale Nucléaire de Production Electrique
CNPMEM	Pêche	Comité National des Pêches maritimes et des Elevages marins
CNRS	Scientifique	Centre National de la Recherche Scientifique
COLIMER	Administratif et politique	Commission relative au littoral et au milieu marin
COM	Militaire	Centre Opération de la Marine
COFIL	Administratif et politique	COmité de PIlotage
COREPEM	Pêche	Comité Régional des Pêches des Pays de la Loire
CPEOM	Militaire	centre parachutiste d'entrainement aux opérations maritimes
CR	Scientifique	En Danger Critique (catégorie liste rouge UICN)
CRBPO	Scientifique	Centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux
CROSS	Militaire	Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage
CRPMEM	Pêche	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CSJ	Pêche	Coquille Saint Jacques
DCE	Administratif et politique	Directive Cadre sur l'Eau
DCSMM	Administratif et politique	Directive Cadre Stratégique sur le Milieu Marin
DD	Scientifique	Data Deficient - manque de données (catégorie liste rouge UICN)



Acronyme	Thématique	Signification
DDTM	Etat et ses Etablissements	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DHFF	Administratif et politique	Directive Habitats-Faune-Flore
DIRM	Etat et ses Etablissements	Direction Inter-Régionale de la Mer
DOCOB	Aire protégée	DOcument D'OBJectifs
DPM	Administratif et politique	Domaine Public Maritime
DPMA	Etat et ses Etablissements	Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, aujourd'hui direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA)
DR	Etat et ses Etablissements	Direction Régionale (service de l'OFB)
DRDJSC	Etat et ses Etablissements	Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Aujourd'hui transformée en Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
DREAL	Etat et ses Etablissements	Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement
DSF	Administratif et politique	Document Stratégique de Façade
DST	Administratif et politique	Dispositif de Séparation du Traffic
DSUED	Etat et ses Etablissements	Direction Surveillance, Évaluation et Données (service de l'OFB)
DTT	Contaminant	Dithiothréitol
EcoQO	Scientifique	Ecological Quality Objectives (enquête)
EDF	Eolien	Electricité De France
EI	Administratif et politique	Evaluation Initiale
EMDT	Eolien	Eoliennes en Mer de Dieppe Le Tréport
EMR	Eolien	Energies Marines Renouvelables
EN	Scientifique	En Danger (catégorie liste rouge UICN)
ENS	Administratif et politique	Espace Naturel Sensible
EOHF	Eolien	Eoliennes Offshore des Hautes Falaises
FEM	Eolien	France Energies Marine
FFESSM	Activité de loisir	Fédération française d'études et de sports sous-marins
FFPLUM	Activité de loisir	Fédération Française d'ULM
FFV	Activité de loisir	Fédération Française de Voile
GECC	Association	Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin

Acronyme	Thématique	Signification
GIS ECUME	Scientifique	Groupement d'Interet Scientifique sur les Effets Cumulés en Mer
GISOM	Scientifique	Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Oiseaux Marins
GON	Association	Groupe Ornithologique et naturaliste du Nord (Association)
GONm	Association	Groupe Ornithologique Normand (Association)
GPD	Militaire	Groupement des Plongeurs Démineurs
GPM	Industries	Grand Port Maritime
GT	Administratif et politique	Groupe de Travail
GT ECUME	Scientifique	Groupe de Travail sur les Effets Cumulés en Mer
HAP	Contaminant	Hydrocarbure aromatique polycyclique
IFREMER	Etat et ses Etablissements	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IUCN	Scientifique	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
LC	Scientifique	Préoccupation Mineure (catégorie liste rouge UICN)
LPO	Association	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MARHA	Administratif et politique	Marine Habitat. Projet Européen sur les habitats marins
MAVD	Association	Mouvement Actif pour une Vie Durable
ME	Eolien	Mesure d'évitement
MEMN	Administratif et politique	Manche Est Mer du Nord
MISEN	Police	Mission Inter-Services de l'eau et de la Nature
MN	-	Miles Nautique
MNHN	Administratif et politique	Muséum National d'Histoire Naturelle
MR	Eolien	Mesure de réduction
Msu	Eolien	Mesure de suivi
N2000	Administratif et politique	Natura 2000
NA	Scientifique	Non connu (catégorie liste rouge UICN)
NAO	Scientifique	Nids Apparemment Occupés
NB	-	Nota Bene
NT	Scientifique	Quasi menacée (catégorie liste rouge UICN)
NUCMAR	Militaire	Nucléaire en Milieu Marin (Plan de secours)
OE	Administratif et politique	Objectif Environnemental



Acronyme	Thématique	Signification
OFB	Etat et ses Etablissements	Office Français de la Biodiversité
OGS	Administratif et politique	Opération Grand Site
OLT	Administratif et politique	Objectif à Long Terme
ONCFS	Etat et ses Etablissements	Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (aujourd'hui OFB)
OO	Administratif et politique	Objectif Opérationnel
OPN	Pêche	l'Organisation de Producteurs de Normandie
ORSEC	Militaire	Organisation des Secours (Politique Publique)
OSPAR	Administratif et politique	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
P90	Scientifique	Percentile 90
PAMM	Administratif et politique	Plan d'Action pour le Milieu Marin
PCB	Contaminant	Polychlorobiphényle
PCB153	Contaminant	2,2',4,4',5,5'-hexachlorobiphenyl
PCP	Pêche	Politique Commune des Pêches
PDM	Administratif et politique	Programme de Mesure
PER	Granulats	Permis Exclusif de Recherche
PMI	Administratif et politique	Politique Maritime Intégrée (européenne)
PNM (EPMO)	Etat et ses Etablissements	Parc Naturel marin – Estuaires Picards et Mer d'Opale
PNR	Aire protégée	Parc Naturel Régional
POLMAR	Militaire	Pollution Marine (Politique publique)
PPC	Pêche	Plans de Production et de Commercialisation
PREMAR	Etat et ses Etablissements	Préfecture Maritime
RAMSAR	Administratif et politique	Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine
RE	Scientifique	Disparue au niveau régionale (catégorie liste rouge UICN)
REBENT	Suivi d'IFREMER	Réseau de suivi des biocénoses benthiques
REMI	Suivi d'IFREMER	Réseau de contrôle microbiologique
REPHY	Suivi d'IFREMER	Réseau de suivi du PHYtoplancton
REPOM	Suivi d'IFREMER	Réseau national de surveillance de la qualité des eaux et des sédiments des Ports Maritimes
RHLN	Suivi d'IFREMER	Réseau Hydrologique Littoral Normand
RMD	Pêche	Rendement Maximum Durable
RNE	Scientifique	Réseau National d'Echouage

Acronyme	Thématique	Signification
RNN	Aire protégée	Réserve Naturelle Nationale
ROCCH	Suivi d'IFREMER	Réseau d'observation de la contamination chimique (dans les mollusques, le sédiment ou pour le TBT)
SAGE	Administratif et politique	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAMM	Scientifique	Suivis Aériens de la Méga-faune Marine
SAO	Scientifique	Sites Apparemment Occupés
SDAGE	Administratif et politique	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Seco	Administratif et politique	Suivi Ecologique
SIC	Aire protégée	Site d'Importance Communautaire
SIH	Pêche	Système d'Information Halieutique
SIPA	Pêche	Système d'Information des Pêches et de l'Aquaculture
SML	Administratif et politique	Stratégie Mer et Littoral
SMLN	Administratif et politique	Syndicat Mixte du Littoral Normand
SNAP	Administratif et politique	Stratégie Nationale des Aires Protégées
SNB	Administratif et politique	Stratégie Nationale de la Biodiversité
SP	Administratif et politique	Suivi de Pression
SR	Administratif et politique	Suivi de Réalisation
SRADDET	Administratif et politique	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRM	Administratif et politique	Sous-Région Marine
SUP	Activité de loisir	Stand Up Paddle
TAC	Pêche	Taux Admissible de Captures
TBT	Contaminant	Tributylétain
UE	Administratif et politique	Union Européenne
ULM	Activité de loisir	Ultra Léger Motorisé
UMR	Scientifique	Unité Mixte de Recherche
UNICEM	Granulats	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
USM	Etat et ses Etablissements	Unité Spécialisé Migrateurs (service de l'OFB)
VALPENA	Pêche	Méthodologie pour évaluation des activités de Pêche au regard des Nouvelles Activités
VMS	Pêche	Vessel Monitoring System (Système de Suivi des Navires)



Acronyme	Thématique	Signification
VU	Scientifique	Vulnérable (catégorie liste rouge UICN)
ZEE	Administratif et politique	Zone Economique Exclusive
ZICO	Aire protégée	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Aire protégée	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Aire protégée	Zone de Protection Spéciale (Natura 2000 Oiseaux)
ZSC	Aire protégée	Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000 Habitats faune Flore)



Annexes

ANNEXE 1

Contact de la structure animatrice.....27

ANNEXE 2

Protocoles de sciences participatives (non exhaustif).....29

ANNEXE 3

Pour aller plus loin dans la réglementation... quelques adresses..... 31

ANNEXE 4

Liens vers les guides de bonnes pratiques (non exhaustif)33

ANNEXE 5

Bulletin d'adhésion à la charte des bonnes pratiques35

ANNEXE 6

Formulaire d'adhésion spécifique aux demande de dispense d'évaluation d'incidences Natura 2000 41



ANNEXE 1

Contact de la structure animatrice



**OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE (OFB) - DELEGATION DE FAÇADE
MANCHE MER DU NORD**

4, rue du colonel Fabien - BP 34

76083 LE HAVRE

02 32 85 38 65

Delegation.facade.mmn@ofb.gouv.fr

**COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET ELEVAGES MARINS DE
NORMANDIE**

9 quai du Général Lawton Collins

50100 CHERBOURG EN COTENTIN

02.33.44.35.82

contact@comite-peches-normandie.fr



ANNEXE 2

Protocoles de sciences participatives (non exhaustif)



Thème	Structure	Nom du programme	Description	Lien
Observation d'oiseaux rares/ occasionnels	GONm	Observatoire des ZPS	Déclaration des observations d'oiseaux rares ou occasionnels	http://www.gonm.org secretariat@gonm.org ☎ 02.31.43.52.56 http://www.faune-normandie.org/
Observation de mammifères marins	GECC	OBSenMER	Déclaration des observations de mammifères marins vivants	https://www.obsenmer.org/
	PELAGIS	RNE	Signaler un échouage	https://www.observatoire-pelagis. cnrs.fr/participez/signaler-un- echouage-257/ ☎ 05.46.44.99.10
Observation et déclaration d'esturgeon européen	CNPMEM	Sturio	Signaler une capture accidentelle d'esturgeon européen	http://www.sturio.fr/
Plongée	FFESSM	Bioobs	Retrouver, reconnaître, identifier, conserver et partager des observations subaquatiques	https://bioobs.fr
Biodiversité du littoral	PLANETE MER	Biolit	Recenser la biodiversité des côtes sableuses et rocheuses	https://www.biolit.fr/
	Union Régionale des CPIE de Normandie	Sentinelles de la Mer	Réseau d'acteurs du littoral normand souhaitant à la fois mieux se connaître pour travailler ensemble, mais aussi valoriser les actions de participation citoyenne qu'ils portent ou relayent.	https://www.urcpie-normandie.com/ sentinelles-de-la-mer-normandie
Observation de poissons rares	Peau Bleue	Fish Watch Forum	<ul style="list-style-type: none"> Partager ses photos et observations avec les scientifiques Identifier les espèces. 	https://www.fish-watch.org/index. php?lang=fr&fn=accueil
Observation de requins pèlerins	APECS	Inventaire des observations de requins pèlerins	Recensement national des observations de requins pèlerins	https://www.asso-apecs.org/Signalez- une-observation-de-requin.html ☎ 06.77.59.69.83
Observation de captures de pêche de loisir	FISHFRIENDER	Carnet de pêche social	Signaler des captures, enregistrer les observations sur un carnet de pêche social	https://www.fishfriender.com
Observations de Macro-déchets	Pôle ressources national Sports de nature	SURICATE	Signaler un problème de pollution, un besoin de sécurisation	https://sentinelles.sportsdenature.fr
Observation de déchets marins issus de la pêche professionnelle	IFREMER	Fish&Click	Signaler la présence de déchets issus de la pêche professionnelle ou d'engins de pêche perdus ou abandonnés en mer ou sur le littoral sur la plateforme participative	https://fishandclick.ifremer.fr/



ANNEXE 3

Pour aller plus loin dans la réglementation... quelques adresses



DREAL NORMANDIE

1 rue du recteur Daure
14000 Caen

☎ 02.50.01.83.00

Cité administrative - 2 rue Saint-Sever
76032 Rouen Cedex

☎ 02.35.58.53.27

Site web : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

PREFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Boulevard de la Saline
50115 CHERBOURG-OCTEVILLE

☎ 02.33.92.60.61

Site web : <https://www.premar-manche.gouv.fr/>

DDTM DE LA SEINE-MARITIME

Rez-de-Chaussée Bas - entrée Cité Administrative
2 rue Saint Sever

76032 ROUEN CEDEX

☎ 02.35.58.53.27

Site web : <https://www.seine-maritime.gouv.fr>

DELEGATION A LA MER ET AU LITTORAL – SEINE-MARITIME

Rez-de-Chaussée Bas - entrée Cité Administrative
2 rue Saint Sever

76032 ROUEN CEDEX

☎ 02.35.58.53.27

Site web : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-peche>

DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER MANCHE-EST ET MER DU NORD

4, rue du colonel Fabien - BP 34
76083 LE HAVRE

☎ 02.35.19.29.99

Fax : 02.35.43.38.70

Site web : <http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/>



ANNEXE 4

Liens vers les guides de bonnes pratiques (non exhaustif)



Loisirs en mer

- Ministère des sports
<http://www.sports.gouv.fr/>
- Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie
<http://normandie.drdjscs.gouv.fr/>

Plaisance

- Charte des plaisanciers pavillon bleu
<https://www.pavillonbleu.org/espace-touristes-et-plaisanciers/la-charte-des-plaisanciers-pavillon-bleu.html>
- Certification ports propres
<https://www.ports-propres.org/certification-ports-propres/>

Kite Surf

- Fédération française de vol libre / Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme (2010)
https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/kite_fondation_hulot_2010.pdf
- Fédération française de vol libre : charte nature du Kite
https://kite.ffvl.fr/sites/kite.ffvl.fr/files/Charte_nature_kite.pdf

Kayak

- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/13058_Guide-loisirs-nautiques-en-MER_web_planches.pdf

Chasse sous-marine

- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/13058_Guide-loisirs-nautiques-en-MER_web_planches.pdf
- Fédération chasse sous-marine passion : charte du pêcheur sous-marin
<https://www.fcsmpassion.com/>
- FNPSA Fédération nautique de pêche sous-marine en Apnée
<https://fnpsa.net/>
- Charte d'engagements de la FNPSA pour une bonne pratique de la pêche sous-marine.
<https://fnpsa.net/la-federation/textes-et-reglementations/charte-dengagement-de-la-fnpsa-pour-une-bonne-pratique-de-la-peche-sous-marine/>

Plongée sous-marine en scaphandre autonome

- Association Longitude 181
<https://www.longitude181.org/>
- La charte internationale du plongeur responsable
<https://www.longitude181.org/la-charte/>

Pêche de loisirs

- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/13058_Guide-loisirs-nautiques-en-MER_web_planches.pdf
- Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
<http://www.fnppsf.fr/>
- Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable
<http://fnppsf.fr/derniere-minute/presse/charte-mer.htm>



ANNEXE 5

Formulaire d'adhésion à la charte des bonnes pratiques





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Charte NATURA 2000 « Littoral Seino-Marin »

Formulaire d'adhésion

A REMPLIR sauf pour les demandes de dispense d'évaluation d'incidences NATURA 2000

Nom :

Prénom :

Adresse :

Activités :

Courriel :

Adhésion individuelle

LA CHARTE NE SE SUBSTITUE PAS AUX
OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR
LIÉES AUX USAGES DE LA MER DONT J'AI
CONNAISSANCE ET QUE JE RESPECTE.

Adhésion collective (pour une structure)

Structure représentée :

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à respecter les points d'accès au site matérialisé (parking, balisage, sentiers reconnus, cales de mise à l'eau, etc.) ainsi que les voies le parcourant (chemins, tracés etc.)

Je m'engage à éviter le dérangement de la faune. Pour cela, je consulte et diffuse les signes de dérangement, et je m'engage à adopter les bonnes pratiques associées (cf. pages suivantes).

Je m'engage à informer et sensibiliser tout personnel, mandataire, prestataire, entreprise, client ou usager que je représente aux enjeux écologiques du site (notamment sur le site internet), à la réglementation environnementale existante et aux bonnes pratiques à adopter pour la préservation du milieu marin et des espèces présentes.

Fiche bonnes pratiques « Eviter le dérangement de la faune »

Intensité de la perturbation	Signes de dérangement	Possibles conséquences chez les animaux	Attitude à adopter, pour tous les moyens de transport
+	Arrêt de l'activité, observation de l'intru	Stress généré. Risque de propagation du stress sur les individus à proximité (impact proportionnel à la taille du groupe)	Eviter les éclats de voix ainsi que les bruits importants. Modifier sa trajectoire/s'éloigner rapidement en présence de signes de nervosité ou de panique chez les animaux. Eviter tout changement brutal de vitesse ou de direction. En mer, préférer une trajectoire parallèle à la côte plutôt que des allers-retours.
++	Cris	Si cette situation se reproduit de manière régulière, risque de réponse comportementale plus importante.	
+++	Envol	Augmentation de la dépense énergétique	
++++	Attaque / Simulation d'oiseau blessé	Difficultés d'alimentation Abandon temporaire des nids (baisse de la santé des poussins, risque accru de prédation)	
+++++	Fuite de la zone	Abandon définitif des nids, échec de la reproduction et mort de l'œuf/du jeune.	

<p>Pour rappel, les périodes de nidification par espèces sont indiquées ci-contre.</p> <p>Celles-ci ont définies les deux périodes du tableau ci-après.</p>	Enjeux forts	goéland argenté	avril à juillet
		fulmar boréal	mai à fin août
		mouette tridactyle	fin avril à mi-août
	Enjeux secondaires	goélands marins et bruns	avril à juillet
		faucon pèlerin	février à juin
		grand cormoran	février à juillet
		cormoran huppé	février à juillet

Type de moyen de transport	Période concernée	Comportement à adopter pour éviter le dérangement des oiseaux
A pied, à cheval	Mars à août	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 100m de la paroi des falaises pendant la période de nidification
	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 100m des groupes d'oiseaux sur l'estran, de tout temps, pour éviter leur envol, Je m'engage à retenir mes animaux et ceux de mes ayants droits (par une laisse ou en le gardant à 100m de moi) afin d'éviter absolument l'envol de groupes d'oiseaux, ou la prédation des nids à même le sol. Je m'engage à ne pas camper, bivouaquer ou faire de feu sur le cordon de galets
Moyen aérien non motorisé	Mars à août	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage, en phase de vol, sur l'ensemble du site, à éviter au maximum de descendre sous les 50m d'altitude au-dessus de la ligne de crêtes des falaises. - Si les conditions de vents me forcent à passer sous la ligne de crête, je m'éloigne de la paroi de la falaise au maximum, le plus rapidement possible. Pour l'atterrissage d'urgence sur la plage, j'adopte une trajectoire d'approche perpendiculaire au trait de côte. Au cap Fagnet, je décolle dans la direction opposée au cap (ex : vers l'Est si je décolle du Val Saint Nicolas), et je m'engage à ne pas descendre sous les 50m d'altitude au-dessus de la ligne de crêtes des falaises entre la Porte à la Reine et le Cap Fagnet. Au cap d'Antifer, je m'engage à ne pas descendre sous les 50m d'altitude au-dessus de la ligne de crêtes des falaises entre la jetée du port d'Antifer et la plage du Tilleul.
	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas décoller si le vent est inférieur à 16km/h, c'est à dire lorsque les conditions de vent vont me pousser à atterrir sur la plage. Je m'engage à éviter les changements brusques de trajectoires, les descentes ou le surplace
Drones	Mars à août	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas réaliser de survol, en reportant les opérations.
	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à éviter les changements brusques de trajectoires, les trajectoires en zig-zag, et les trajectoires verticales (montées ou descentes). Je m'engage à maintenir mon drone à plus de 100m de la paroi des falaises, ainsi que des oiseaux.
Moyen aérien motorisé (hors drones)	Mars à août	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas survoler à moins de 300m des falaises (parois et crête) pendant la période de nidification.
	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> Je favoriser les aéronefs silencieux et peu consommateurs en carburant. Je m'engage à éviter les changements brusques de trajectoires, les descentes ou le surplace à moins de 300m des oiseaux

Type de moyen de transport	Période concernée	Comportement à adopter pour éviter le dérangement des oiseaux
Moyen nautique non motorisé	Mars à août	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 100m des falaises, pendant la période de nidification.
	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas m'approcher, si les conditions de mer le permettent, des radeaux d'oiseaux (regroupements d'oiseaux se reposant à la surface de l'eau) en restant 100m de distance.
Moyen nautique motorisé	Mars à août	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 300m des falaises, pendant la période de nidification.
	Toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> Je m'engage à ne pas m'approcher, si les conditions de mer le permettent, des radeaux d'oiseaux (regroupements d'oiseaux se reposant à la surface de l'eau) en restant à 300m de distance. Je m'engage à minimiser l'impact sonore des navires et véhicules nautiques motorisés en utilisant un moteur le moins bruyant possible (privilégier les moteurs 4 temps par rapport aux 2 temps par exemple) et en limitant ma vitesse lorsque je navigue sur le site.

Recommandations de bonnes pratiques

Je m'engage à adopter une démarche globale de **protection et de respect de l'environnement : gérer mes déchets** ainsi que ceux que je pourrais trouver en mer (avec une vigilance particulière en période de nidification), les trier et utiliser les dispositifs de collecte, utiliser les zones de **carénage** équipées de dispositifs de récupération et de traitement des eaux usées, utiliser des produits respectueux de l'environnement (écolabellisés), adopter des pratiques visant à minimiser mon impact sur l'environnement.

Je **participe aux enquêtes et aux études** menées dans le cadre de Natura 2000 pour mieux connaître mon activité sur le site (sans obligation financière, études ciblées par les mesures de gestion ou pour l'actualisation de la connaissance de l'activité).

Je participe à l'amélioration des connaissances et à la veille environnementale sur le site en **transmettant à la structure animatrice mes observations écologiques** les plus intéressantes (en y joignant si possible une photographie, une date et un lieu), et/ou en participant à un programme de **sciences participatives** sur le site.

J'avertis la structure animatrice de la présence **d'espèces animales ou végétales exotiques envahissantes**, et je veille à ne pas en introduire ou en propager.

Je participe aux réseaux d'alertes liés à la biodiversité marine, en faisant **remonter toute dégradation, pollution majeure ou animal échoué** que je pourrais observer. Ces informations sont reportées à l'animateur du site pour les dégradations et pollutions, et au Réseau National d'Echouage (tél. 24 h / 24 h : 05.46.44.9910) pour les animaux échoués.

Je **signale** à la structure animatrice toute **interaction observée avec les oiseaux**, dans le but d'améliorer constamment ces préconisations

Je signale à l'administration compétente (Délégation à la Mer et au Littoral de la DDTM 76) **tout engin perdu ou abandonné sur le fond** et non transportable (casier, filet). Celui-ci peut continuer de capturer des oiseaux pendant des années (pêche dite « fantôme »).

Je m'engage sur une durée de 5 ans, à compter de la réception de ce formulaire d'engagement par la
DDTM/DML de Seine-Maritime.

Date :

Signature :

ANNEXE 6

Formulaire d'adhésion spécifique aux demandes de dispense d'évaluation d'incidences Natura 2000
- pour les courses à pied





Charte NATURA 2000

« Littoral Seine-Marin » et « Littoral Cauchois »

Formulaire d'adhésion

SPÉCIFIQUE aux demandes de dispense d'évaluation d'incidences NATURA 2000 - course à pied

Nom de la manifestation, initiation ou randonnée :

Organisme responsable :

Type de manifestation :

Adresse :

Réurrence/période :

Courriel :

Téléphone :

Engagements de bonnes pratiques conseillés

- De solliciter, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, la structure animatrice, qui devra répondre à cette demande dans la mesure de ses moyens.
- D'informer la structure animatrice du site d'éventuelles dégradations d'habitats naturels ou espèces qu'elles soient volontaires ou non
- De consulter la fiche d'identité du site <http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-littoral-cauchois>.
- D'utiliser des matières recyclées ou recyclables pour les supports de communication et les objets utiles à l'organisation du trail : gobelets, dossards, bulletin de participation et d'information ou autre solutions alternatives.
- Ne pas laisser cueillir/récolter ou arracher tout ou partie d'espèces animales ou végétales sans connaissance de leur statut réglementaire.
- En présence de chien de faire respecter les consignes et les attacher.

Engagements spécifiques aux manifestations, initiations et randonnées

Avant la manifestation

Je m'engage à informer la structure animatrice 3 mois avant le trail, de sa date et de prévenir en cas de changement de parcours.

Point de contrôle : mail ou courrier faisant état des éléments ci-dessus dans les délais.

Je m'engage à parcourir sur le terrain avec l'animateur du site le projet de parcours du trail dans le site Natura 2000 afin de vérifier avec lui s'il est compatible avec les enjeux du site naturel (grottes et chauves-souris, espèces végétales des pelouses aérohalines, récif...) au moins la première année. *S'il n'y a pas de modification du parcours d'une année sur l'autre et si le parcours est proposé en vert ou orange sur la cartographie, ce rendez-vous n'est pas nécessaire.*

Point de contrôle : prise de rendez-vous, validation du parcours définitif par l'animateur.

Je m'engage à modifier le parcours du trail avec l'animateur du site s'il n'est pas compatible pour des raisons de piétinement des habitats naturels ou de dérangement des espèces. Les zones sensibles en orange identifiées seront balisées pour éviter les perturbations par les participants ou les spectateurs ou surveillées par les commissaires de la course. Les zones en rouge seront exclues.

Point de contrôle : validation du parcours définitif par l'animateur, balisage des zones sensibles.

Je m'engage à informer chaque participant directement sur le bulletin d'inscription ou sur la page d'accueil du site internet que tout ou partie du parcours se situe en site Natura 2000 et indiquer aussi quelques préconisations de respect des lieux :

- ne pas cueillir les fleurs, ne pas piétiner la nature ;
- emporter ses déchets...

Point de contrôle : références aux bonnes pratiques sur le bulletin d'inscription et/ou le site internet de l'organisation.

Je m'engage à respecter la nature et l'intégrité du site (habitats naturels et stations d'espèces) : ne pas installer d'équipement pérenne ou entreposer du matériel et respecter les équipements présents sur le site (équipements pastoraux, panneaux).

Point de contrôle : absence de perturbation du site imputable au signataire.

Je m'engage à ne pas mettre d'aires de stationnement, ou stationner et d'aires de ravitaillement et dans le site et mettre en place les moyens nécessaires pour gérer les déchets et la fréquentation. Les pratiquants et le public utilisent des parkings existants pour les voitures et les remorques.

Point de contrôle : absence de perturbation du site imputable au signataire, absence d'aires de stationnement, absence d'aires de ravitaillement.

Je m'engage à mettre en place un balisage et/ou une signalétique provisoire, sans dégrader l'environnement, et à le retirer à la fin de la manifestation.

Point de contrôle : absence de balisage et / ou d'une signalétique une semaine après la manifestation.

Je m'engage à modifier le règlement en instaurant une disqualification des participants ayant été repéré à jeter des déchets dans la nature ou à cueillir des fleurs.

Point de contrôle : règlement modifié et/ou portant la mention ci-dessus.

Je m'engage à communiquer à chaque participant la plaquette trail Natura 2000.

Point de contrôle : mise en ligne de la plaquette sur site internet de la manifestation.

Pendant la manifestation

Je m'engage à ne pas sortir du parcours établi et informer les pratiquants.

Point de contrôle : absence de participants en dehors du parcours défini avec l'animateur pour la pratique du trail.

Je m'engage à ne pas utiliser de véhicules à moteurs sauf pour les interventions d'urgence dans le site Natura 2000. **Pour rappel, seule la circulation pédestre est autorisée sur le sentier du littoral (pas de véhicules à moteurs, pas de VTT).**

Point de contrôle : absence de véhicules à moteurs dans le site Natura 2000.

Après la manifestation

Je m'engage à nettoyer les espaces et sites naturels utilisés pour le trail et à évacuer les déchets engendrés par les pratiquants et les spectateurs éventuels à la fin de la manifestation.

Point de contrôle : absence de traces (déchets) et dégradations du site imputable au signataire une semaine après la manifestation.

Je m'engage à communiquer le bilan de la manifestation à l'animateur du site 1 mois maximum après la fin de la manifestation.

Point de contrôle : écrit sur la manifestation indiquant le nombre de participants, l'estimation du nombre de spectateurs, communication du bulletin d'inscription et les difficultés éventuellement rencontrées au minimum. Ce bilan pourra être agrémenté de quelques photographies et de commentaires sur la perception ou prise en compte de l'environnement par le public participant ou non.

Je me suis bien assuré que la manifestation que je souhaite organiser entre bien dans le champ d'application de la charte.

Je veille à respecter l'ensemble des engagements spécifiques présentés dans cette charte.

En tant qu'organisateur, je m'engage, pour une durée de 5 ans à compter de la réception par le DDTM 76 de ce formulaire d'engagement.

J'ai pris connaissance du fait que le non-respect des engagements de la charte engage ma responsabilité pénale (article L. 414-5-1 du code de l'environnement et article 131-13 5° du Code pénal).

Date :

Signature :



Office français de la biodiversité (OFB)
Délégation de façade Manche Mer du Nord
4, rue du colonel Fabien - BP 34
76083 LE HAVRE

<https://ofb.gouv.fr/>



**Comité régional des pêches maritimes et élevages marins
de Normandie**
26 quai Galliéni
76200 DIEPPE

<https://www.comite-peches-normandie.fr/>

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps>




**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**
*Liberté
Égalité
Fraternité*